

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 20 MAI 2025**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 2 pouvoirs

**Date de convocation**

14 mai 2025

**Date de publication**

21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Jean-Luc DEROZIERES, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE a donné pouvoir à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM a donné pouvoir à Karine VERVISCH.**

**Madame Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA a été nommée secrétaire de séance.**

**N° de délibération : 07\_20052025**

**N°07 : COUT DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES 2024 – FIXATION DES TARIFS POUR LES COMMUNES EXTERIEURES :**

**Rapporteur : Madame Anita DANGIN**

Le rapporteur expose que les effectifs des écoles publiques de la ville s'élèvent respectivement à :

- 122 élèves en maternelle (132 en 2023)
- 225 élèves en élémentaire (225 en 2023)

Les coûts de fonctionnement 2024 des écoles maternelles publiques de Bar sur Aube, dépenses d'ATSEM sur temps scolaire exclues, s'élèvent à 904.59 € par élève de maternelle.

Les coûts de fonctionnement 2024 des écoles primaires publiques de Bar sur Aube s'élèvent quant à elles à 502.45 € par élève d'élémentaire.

Pour information, le montant des frais de fonctionnement versé à l'école Sainte-Thérèse pour l'année 2024 s'élève à 41 806.36 € pour les 72 enfants de Bar-sur-Aube qui y sont scolarisés (14 enfants en maternelle et 58 en élémentaire).

La ville a donc financé en 2024 :

- 110 359.98 € pour les 122 enfants des maternelles publiques (hors dépenses d'ATSEM),
- 113 051.49 € pour les 225 enfants des écoles élémentaires publiques,
- 41 806.36 € pour les 72 enfants domiciliés à Bar-sur-Aube de l'école Sainte-Thérèse

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines, jeunesse et affaires scolaires du 12 mai 2025,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **FIXER** les tarifs de participation 2024 aux frais de scolarité des communes extérieures comme suit :
  - 904.59 € par élève de maternelle
  - 502.45 € par élève d'élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **FIXE** les tarifs de participation 2024 aux frais de scolarité des communes extérieures comme suit :
  - - 904.59 € par élève de maternelle
    - 502.45 € par élève d'élémentaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PI



....., secrétaire de séance